



Monsieur Lucien WEILER
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 23 février 2006

Monsieur le Président,

Par la présente, je vous prie de bien vouloir transmettre la question suivante à Monsieur le Ministre de la Sécurité sociale.

Dans son accord de coalition l'actuel gouvernement s'est engagé à « retenir les solutions appropriées en vue d'améliorer la compensation des interruptions de carrières d'assurance » et à « remettre sur le chantier le projet visant à introduire le 'splitting' en cas de divorce, quitte à revoir les différentes solutions possibles en l'occurrence ».

En effet, suite aux conclusions du « Rentendësch » un groupe de travail avait été chargé de procéder à des analyses supplémentaires dans le domaine de l'individualisation des droits à pension. Lors de la présentation du rapport de ce groupe de travail en juin 2005, Monsieur le Ministre avait précisé qu'un comité interministériel (Egalité des chances, Fonction publique et Sécurité sociale) serait mis en place pour en dégager les conclusions de façon coordonnée et cohérente entre les différents départements concernés.

Dans ce contexte j'aimerais poser à Monsieur le Ministre les questions suivantes :

- Est-ce que le comité interministériel a été mis en place tel que prévu ?
- Dans quel délai pourra-t-on s'attendre aux conclusions de ce comité interministériel ?
- De quelle façon Monsieur le Ministre compte-t-il procéder par la suite dans ce dossier ?

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

Lydia Mutsch
députée